

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 25 février 2010

Date de la séance : 04 mars 2010

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 3

Absents : 2

Présents : Mmes BEUREL - BOLIS - COUDON - CUVIER - MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - Mmes HAUTOY - LEGRAND - LIBIOUL - LOUREIRO - MACARIO - MM. MAUFROY - MIGUET - MOLAT - PLANTIN - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mmes ROCHE - SALOT.

Absents avec procuration : Mme DEMIGNÉ procuration à Mme SALOT - M. HERVEOU procuration à M. GAUTHER - M. MELIS procuration à Mme CUVIER

Absents : M. BORNAGHI - M. ROUX

Secrétaire de séance : M. FASSIER

Président de séance : M. PRONONCE.

N°10/03/04/004

OBJET : Echange scolaire Le Cendre-Murça / délibération autorisant le Maire à encaisser la participation financière des familles.

Dans le cadre du jumelage de la commune avec la ville de MURÇA, un échange scolaire a été organisé en 2008 pour les élèves de l'école Louis Aragon.

C'est au tour cette année des élèves de CM2 du groupe scolaire Henri Barbusse de partir à la découverte du Portugal, du 30 mai au 6 juin, alors qu'une vingtaine d'enfants de Murça sont accueillis au Cendre du 28 février au 6 mars.

A l'instar de ce qui avait été décidé en 2008, il vous est proposé de fixer à 80 € la participation des familles aux frais du séjour des enfants (transport en bus, avion)

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter la prise en charge sur le budget communal des frais de transport des enfants,
- autoriser le Maire à percevoir la participation financière des familles, en précisant que ces dernières pourront opter pour un paiement en trois fois. (30 € et 2x25 €). La totalité du règlement devra intervenir pour le 25 mai 2010.